

COMMUNE DE LACONNEX

Procès-verbal de la séance de Conseil municipal du lundi 3 mars 2008

Présents: Hubert Dethurens, maire.
Catherine Koumrouyan et Jean-Paul Cattin, adjoints.

Jean Batardon, Philippe Lädermann, Denis Mandallaz, Yves Mermet,
Dominique Pascual, Véronique Rudaz, Bradley Stillwagon, Laurent
Thévenoz, Laurent Zimmermann.

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 28 janvier 2008
2. Gestion des déchets: audition de M. Etienne Chevalley
3. Nomination des jurés pour les tribunaux en 2009
4. Insonorisation de la salle au rez-de-chaussée de la Mairie
5. Problématique liée à la divagation des chiens
6. Communications de l'exécutif
7. Divers
8. Questions du public

Le maire ouvre la séance à 19h00 et remercie les conseillères et les conseillers de leur ponctualité. Il salue particulièrement M. Etienne Chevalley, patron de l'entreprise Chevalley Transports SA, qui a bien voulu venir répondre à toutes les questions concernant les problèmes liés à la gestion des déchets communaux.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 28 janvier 2008

Le procès-verbal de la séance du 28 janvier 2008 est approuvé à l'unanimité, sans remarque particulière.

2. Gestion des déchets: audition de M. E. Chevalley

Pour introduire le débat, le maire rappelle que la question principale est de savoir quel est le meilleur système, soit:

- une déchetterie centralisée avec levée hebdomadaire "porte à porte" des déchets de ménage, système actuellement en vigueur dans notre commune;
- une déchetterie décentralisée, c'est-à-dire des containers répartis à différents endroits de la commune, avec suppression des levées hebdomadaires des déchets de ménage.

M. Chevalley nous indique que la solution de la déchetterie décentralisée procure en effet une économie d'environ 10% sur le prix du transport des déchets.

Mais il nous informe aussi des points suivants:

- Le coût de l'installation des bennes enterrées est de CHF 10'000.— par benne, tout compris. Ce prix peut même être plus important en fonction de la nature du sol.
- La répartition doit être bien étudiée afin que les différents containers soient pleins en même temps quand il vient les relever.
- L'emplacement des containers doit être soigneusement étudié car, s'ils sont trop loin de chez eux, les gens ne les utilisent pas.
- Ces containers doivent être régulièrement nettoyés, ce qui coûte assez cher également.

La discussion se poursuit et M. Chevalley répond à toutes les questions qui lui sont posées. Il en ressort notamment que le principal inconvénient du système de déchetterie décentralisée tient à la taille des déchets. En effet, tout ce qui est d'une certaine dimension doit être acheminé par les gens eux-mêmes au centre de Châtillon ou à l'usine des Cheneviers.

Par contre, l'avantage majeur est que, si les habitants jouent bien le jeu, le tri des déchets est bien meilleur.

M. Chevalley nous rend encore attentif à l'aspect esthétique qui pèse parfois dans la décision des communes et insiste aussi sur le fait que les usagers doivent bien mettre leurs déchets dans des sacs, ce que des gens n'ont pas encore compris.

3. Nomination des jurés pour les tribunaux en 2009

Cette année, le Conseil municipal doit désigner cinq personnes nées entre 1950 et 1983 et dont le nom commence par les lettres E à M. Les personnes suivantes sont nommées:

Fouchault Rémi, informaticien, né le 31 mars 1969
 Grobéty Stéphane, informaticien, né le 17 avril 1972
 Lachat-Garcia Catherine, sans profession, née le 15 mai 1957
 Lauper Marcel, fonctionnaire, né le 8 janvier 1959
 Mégevand Chantal, économiste, née le 11 juillet 1960.

4. Insonorisation de la salle au rez-de-chaussée de la mairie

M. Christian Zufferey, acousticien, nous a présenté un projet chiffré pour améliorer considérablement l'acoustique de cette salle. Il s'agit de poser des faux-plafonds acoustiques de type STO Silent Top. Selon son étude, le temps de résonance passera de 1,89 secondes à 0,72 sec. Ce travail sera fait par une entreprise de gypserie-peinture mais les deux entreprises de ce type sises sur la commune n'ont pas souhaité exécuter ces travaux d'un genre très particulier.

Le montant total du devis est de CHF 29'750.—TTC.

Yves Mermet demande s'il existe une possibilité d'effectuer ce travail avec un autre produit. Il lui est répondu que le produit proposé est excellent au niveau de l'absorption du bruit et qu'il aurait un impact visuel minimal dans cette salle à caractère ancien.

Jean-Paul Cattin pense que l'on peut faire confiance à M. Zufferey qui a réalisé un excellent travail d'amélioration de l'acoustique dans notre salle polyvalente.

Le maire rappelle que le budget pour l'entretien des bâtiments (rubrique 08.314) est de CHF 50'000.— et prévoit notamment de repeindre les façades Sud du centre sportif, ce qui ne sera peut-être pas nécessaire. Toutefois, il demande au Conseil municipal d'accepter le principe d'un dépassement de crédit au 08.314 pour l'exercice 2008 d'un montant de CHF 30'000.—. Sur le principe, les conseillères et les conseillers sont d'accord et votent à l'unanimité pour que ce travail soit réalisé rapidement.

5. Problématique liée à la divagation des chiens

Bradley Stillwagon évoque la question des communes voisines qui interdisent l'accès aux chiens dans leurs parcs, ce qui a pour conséquence que plusieurs propriétaires de chiens viennent promener leur animal de compagnie en différents endroits de notre commune.

Il propose également de donner un cours de sensibilisation aux propriétaires de chiens. Il s'engage à donner ce cours, qui dure environ 2 heures, lui-même et souhaite que la commune l'offre aux gens qui sont concernés. Bradley termine en disant qu'à son avis, si les propriétaires de chiens sont bien informés, cela désamorcera une grande partie des problèmes.

Cette proposition est très bien accueillie par l'ensemble du Conseil.

Dominique Pascual demande s'il serait possible d'intervenir auprès des communes voisines qui n'autorisent pas les chiens dans leurs parcs. Le maire lui répond que pour l'instant nous ne pouvons pas faire grand chose mais que, si vraiment nous étions envahis, il faudrait peut-être créer un parc pour chiens qui serait surveillé par un garde faune.

Une discussion générale continue autour du problème du comportement des chiens et de leurs propriétaires.

6. Communications de l'exécutif

- Comptes 2007, Le maire annonce que le résultat des comptes 2007 sera probablement excellent. Il en dira plus lorsque l'exercice 2007 aura été bouclé et révisé mais demande déjà à la Commission des finances de se réunir le 28 avril prochain.
- Café "Chez le Docteur". Le bureau d'ingénieurs Rigot et Riben a rendu son rapport. Tout le système de ventilation a été analysé et nous allons exécuter les travaux proposés. Le montant total du devis est de CHF 20'300.—

- Bluewin TV. Les travaux de fouilles entrepris par Swisscom ont débuté. Si tout se passe bien, Bluewin TV sera disponible à Laconnex en juillet prochain.
- Offre promotionnelle des TPG. Catherine Koumrouyan explique que l'offre promotionnelle aura lieu du 9 au 27 juin 2008. Elle s'adressera aux nouveaux abonnés. A la question de Laurent Zimmermann, elle répond que cette offre est destinée surtout à encourager les gens qui n'utilisent pas les transports publics à le faire.
- Ancien matériel de gymnastique. Catherine Koumrouyan a rencontré les responsables de l'Association genevoise de gymnastique. Cette association a repris le matériel et Catherine lit la lettre de remerciement que nous avons reçue.
- Dossier de M. et Mme Florey. Le maire lit la lettre que nous avons adressée au Tribunal administratif pour soutenir la pose de panneaux solaires chez M. et Mme Florey.

7. Divers

Denis Mandallaz demande si la barre prévue le long du bar de la buvette va bientôt être posée. Le maire lui répond que oui.

Philippe Lädemann demande où en est le dossier du parking prévu près de la chapelle. Le maire répond que ce dossier est actuellement dans les diverses commissions du DCTI et qu'il se renseignera pour avoir des précisions.

Yves Mermet nous informe que, depuis quelque temps, il dépose ses déchets organiques ménagers dans la benne pour les déchets verts afin de voir ce que cela donne. D'une manière générale, le Conseil pense qu'il faut effectivement continuer pour voir le résultat.

Impasse sans nom. Deux propositions émergent: " l'impasse de la Laiterie" et l'impasse des Allouilles". A suivre...

9. Questions du public

Il n'y a pas de public ce soir.

Le maire lève la séance à 21h15.

Gabriel Dethurens
Secrétaire de mairie